

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2185E06230190

Etabli le : 03/11/2021

Valable jusqu'au : 02/11/2031

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économique en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

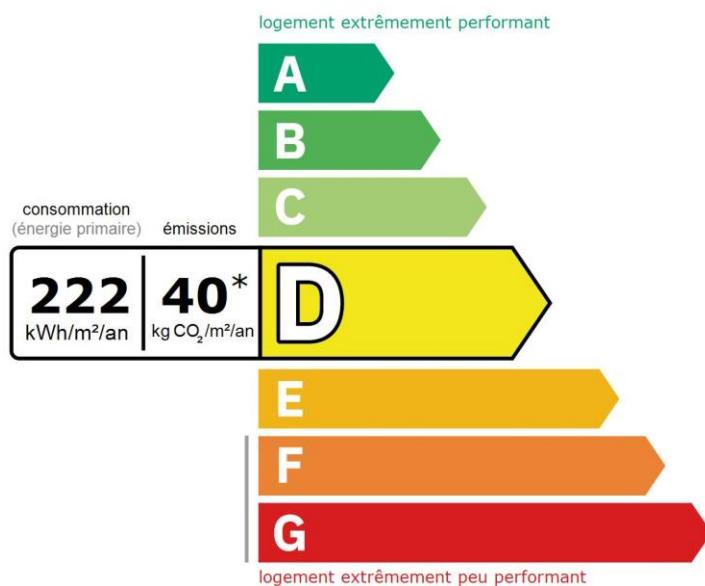


Adresse : **16, Rue Nationale
85450 MOREILLES**

Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : Avant 1948
Surface habitable : **122 m²**

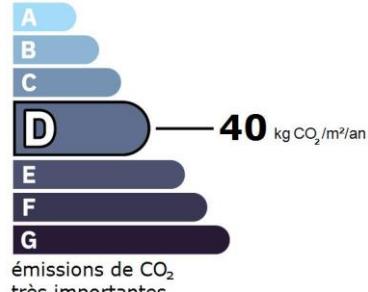
Propriétaire : Mr et Mme LEMOS Arsenio
Adresse : **16, Rue Nationale 85450 MOREILLES**

Performance énergétique et climatique



* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 4 921 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 25 499 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1 700 €** et **2 400 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p.3

Informations diagnostiqueur

JCM

ZA Les Bajonnières
85340 L'ILE D'OLONNE
tel : 02 51 32 58 31 Port : 06 14 40 08 10

Diagnostiqueur : BOURDIN Franck

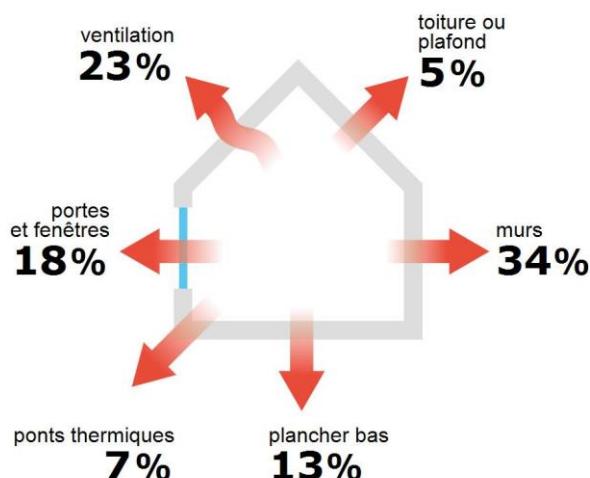
Email : secretariat@jcm-diagnostics.fr

N° de certification : 12-193

Organisme de certification : ABCIDIA
CERTIFICATION



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

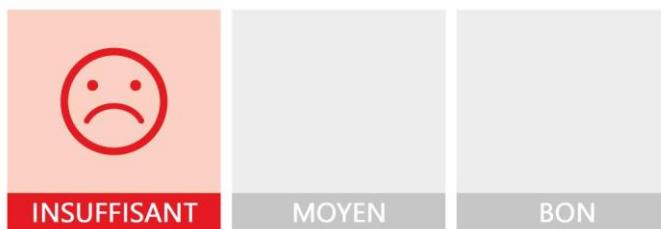


Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable après 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



chauffage au bois



D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses	
thermomètre	chauffage	Fioul Bois	14 003 (14 003 é.f.) 6 548 (6 548 é.f.)	entre 1 080 € et 1 480 € entre 170 € et 250 €	63 % 10 %
canne à sucre	eau chaude	Electricité	4 977 (2 164 é.f.)	entre 350 € et 490 €	20 %
ventilateur	refroidissement			0 %	
ampoule	éclairage	Electricité	541 (235 é.f.)	entre 30 € et 60 €	2 %
ventilateur	auxiliaires	Electricité	1 123 (488 é.f.)	entre 80 € et 110 €	5 %
énergie totale pour les usages recensés :		27 191 kWh (23 437 kWh é.f.)	entre 1 700 € et 2 400 € par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous	

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 120l par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauder à 19°C plutôt que 21°C c'est -20% sur votre facture **soit -372€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 120l/jour d'eau chaude à 40°C

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur en briques creuses d'épaisseur ≤ 15 cm non isolé donnant sur un cellier	insuffisante
 Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein Plancher lourd type entrevoûtement terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un sous-sol non chauffé	insuffisante
 Toiture/plafond	Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation extérieure (20 cm)	bonne
 Portes et fenêtres	Porte d'entrée bois avec 30-60% de vitrage simple Porte accès cave bois opaque pleine Fenêtres oscillo-battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc (chambre 2) Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets battants pvc (séjour) Fenêtres oscillo-battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets battants pvc (cuisine) Fenêtres oscillo-battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée (sde) Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 10 mm (vêrande)	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière individuelle fioul à condensation installée à partir de 2016 avec en appont un insert installé de 2007 à 2017 avec label flamme verte avec programmeur avec réduit. Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 200 L
 Climatisation	Néant
 Ventilation	VMC SF Auto réglable après 2012
 Pilotage	Avec intermittence centrale avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.



Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel.
Nettoyer régulièrement les bouches.
Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 7600 à 11400€

Lot**Description****Performance recommandée****Mur**

Isolation des murs par l'extérieur.
Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.
⚠️ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

 $R > 4,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$ **Plancher**

Isolation des planchers sous chape flottante.
Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.

 $R > 3,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$ **2**

Les travaux à envisager

Montant estimé : 11900 à 17900€

Lot**Description****Performance recommandée****Portes et fenêtres**

Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes.
Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée.
⚠️ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

 $Uw = 1,3 \text{ W/m}^2.\text{K}, Sw = 0,42$ **Eau chaude sanitaire**

Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.
Mettre en place un système Solaire

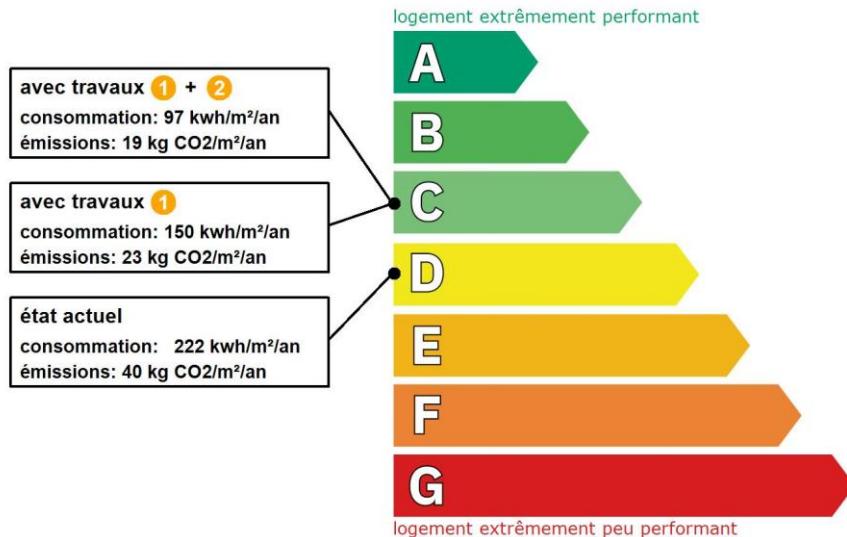
 $COP = 3$

Commentaires :

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

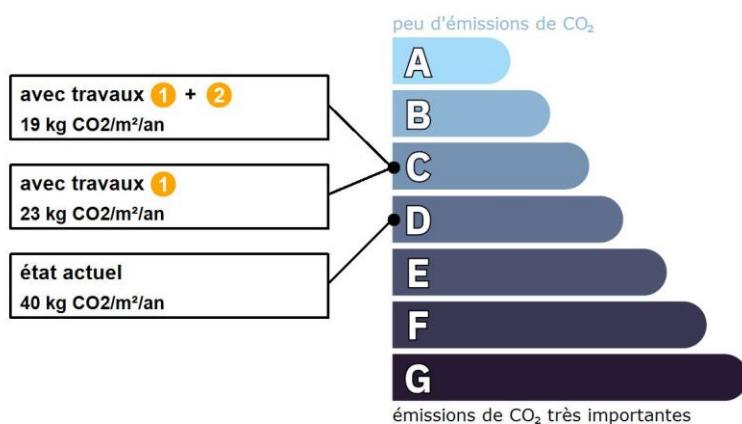
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.23.1]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Notices techniques des équipements

Référence du DPE : **21/10-10858**

Date de visite du bien : **03/11/2021**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale Non communiquée, Parcelle(s)**

n° Non communiqué,

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	🔍 Observé / mesuré	85 Vendée
Altitude	🔍 Donnée en ligne	3 m
Type de bien	🔍 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	≈ Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	🔍 Observé / mesuré	122 m ²
Nombre de niveaux du logement	🔍 Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	🔍 Observé / mesuré	2,77 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Sud	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré 25,94 m ²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré 50 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré non
	Doublage rapporté (moins de 15mm ou inconnu)	🔍 Observé / mesuré non
	Doublage rapporté (plus de 15mm, bois, plâtre ou brique)	🔍 Observé / mesuré non
Mur 2 Ouest	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré 22,99 m ²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré 50 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré non
	Doublage rapporté (moins de 15mm ou inconnu)	🔍 Observé / mesuré non
	Doublage rapporté (plus de 15mm, bois, plâtre ou brique)	🔍 Observé / mesuré non
Mur 3 Est	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré 13,06 m ²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍 Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré 50 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré non

	Doublage rapporté (moins de 15mm ou inconnu)	Observé / mesuré	non
	Doublage rapporté (plus de 15mm, bois, plâtre ou brique)	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	Observé / mesuré	18,42 m ²
	Type de local non chauffé adjacent	Observé / mesuré	un cellier
	Surface Aiu	Observé / mesuré	42.1 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	Observé / mesuré	62 m ²
Mur 4 Nord, Sud, Est, Ouest	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	Observé / mesuré	Mur en briques creuses
	Epaisseur mur	Observé / mesuré	≤ 15 cm
	Isolation	Observé / mesuré	non
	Doublage rapporté (moins de 15mm ou inconnu)	Observé / mesuré	non
	Doublage rapporté (plus de 15mm, bois, plâtre ou brique)	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	Observé / mesuré	100 m ²
	Type de local non chauffé adjacent	Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
Plancher 1	Périmètre plancher déperditif	Observé / mesuré	32.54 m
	Surface plancher sur terre-plein...	Observé / mesuré	100 m ²
	Type de pb	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	Observé / mesuré	22 m ²
	Type de local non chauffé adjacent	Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
Plancher 2	Périmètre plancher déperditif	Observé / mesuré	42.1 m
	Surface plancher sur terre-plein...	Observé / mesuré	62 m ²
	Type de pb	Observé / mesuré	Plancher lourd type entrevois terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation: oui / non / inconnue	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	Observé / mesuré	122 m ²
	Type de local non chauffé adjacent	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	Observé / mesuré	122 m ²
	Surface Aue	Observé / mesuré	134.2 m ²
	Etat isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
Plafond	Isolation	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	Observé / mesuré	20 cm
	Surface de baies	Observé / mesuré	2,9 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	oui
Fenêtre 2 Ouest	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants PVC (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain

Fenêtre 3 Ouest	Surface de baies	Observé / mesuré	3,6 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres oscillo-battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants PVC (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 4 Est	Surface de baies	Observé / mesuré	0,86 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 3 Est
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres oscillo-battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte-fenêtre Est	Surface de baies	Observé / mesuré	14,62 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 3 Est
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Métal avec rupture de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte 1	Surface de porte	Observé / mesuré	2,4 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest
	Type de porte	Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de vitrage simple
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Longueur Pont Thermique	Observé / mesuré	5,53 m
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
Porte 2	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	Observé / mesuré	1,68 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 4 Nord, Sud, Est, Ouest
	Type de porte	Observé / mesuré	Porte opaque pleine

	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Longueur Pont Thermique	Observé / mesuré	5 m
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 1	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Fenêtre 1 Sud
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	5,88 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 2	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Fenêtre 2 Ouest
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	6,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 3	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Fenêtre 3 Ouest
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	10,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 4	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Porte 1
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	5,53 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 5	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur 3 Est / Fenêtre 4 Est
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	3,78 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 6	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur 3 Est / Porte-fenêtre Est
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	11,96 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 7	Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur 4 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte 2
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 8	Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Refend
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT l	Observé / mesuré	2,8 m
Pont Thermique 9	Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Plancher 1
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT l	Observé / mesuré	6 m
Pont Thermique 10	Type PT	Observé / mesuré	Mur 1 Sud / Plancher 2
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT l	Observé / mesuré	4,4 m
Pont Thermique 11	Type PT	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Plancher 1

	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT l	Observé / mesuré	4,9 m
Pont Thermique 12	Type PT	Observé / mesuré	Mur 2 Ouest / Plancher 2
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
Pont Thermique 13	Longueur du PT l	Observé / mesuré	6,5 m
	Type PT	Observé / mesuré	Mur 3 Est / Plancher 1
	Type isolation	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT l	Observé / mesuré	11 m

Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	Observé / mesuré VMC SF Auto réglable après 2012
	Année installation	Document fourni 2014
	Energie utilisée	Electrique
	Façades exposées	plusieurs
	Logement Traversant	oui
Chaudage	Type d'installation de chauffage	Observé / mesuré Installation de chauffage avec appoint
	Nombre de niveaux desservis	Observé / mesuré 1
	Type générateur	Observé / mesuré Fioul - Chaudière fioul à condensation installée à partir de 2016
	Surface chauffée par chaque générateur	Observé / mesuré 122
	Année installation générateur	Observé / mesuré 2017
	Energie utilisée	Fioul
	Cper (présence d'une ventouse)	Observé / mesuré oui
	Pn générateur	Observé / mesuré 26 kW
	Présence d'une veilleuse	Observé / mesuré non
	Chaudière murale	Observé / mesuré non
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	Observé / mesuré non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	Observé / mesuré non
	Type générateur	Observé / mesuré Bois - Insert installé de 2007 à 2017 avec label flamme verte
Eau chaude sanitaire	Année installation générateur	Observé / mesuré 2014
	Energie utilisée	Bois
	Type de combustible bois	Observé / mesuré Bûches
	Type émetteur	Observé / mesuré Radiateur bitube avec robinet thermostatique
	Température de distribution	Observé / mesuré supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	Observé / mesuré Inconnue
	Type de chauffage	Observé / mesuré divisé
	Equipement intermittence	Observé / mesuré Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Nombre de niveaux desservis	Observé / mesuré 1
	Type générateur	Observé / mesuré Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	Observé / mesuré 2014
	Energie utilisée	Electrique

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 31 mars 2021 et 8 octobre 2021décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : JCM ZA Les Bajonnières 85340 L'ILE D'OLONNE

Tél. : 02 51 32 58 31 Port : 06 14 40 08 10 - N°SIREN : 481965010 - Compagnie d'assurance : Allianz Iard n° N°49 022 209



Pathologies du bâtiment

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **21/10-10858** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 16, Rue Nationale 85450 MOREILLES.

Je soussigné, **BOURDIN Franck**, technicien diagnostiqueur pour la société **JCM** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	BOURDIN Franck	ABCIDIA CERTIFICATION	12-193	06/07/2022 (Date d'obtention : 07/07/2017)
Plomb	BOURDIN Franck	ABCIDIA CERTIFICATION	12-193	06/07/2022 (Date d'obtention : 07/07/2017)
DPE sans mention	BOURDIN Franck	ABCIDIA CERTIFICATION	12-193	25/07/2022 (Date d'obtention : 26/07/2017)
Gaz	BOURDIN Franck	ABCIDIA CERTIFICATION	12-193	06/07/2022 (Date d'obtention : 07/07/2017)
Electricité	BOURDIN Franck	ABCIDIA CERTIFICATION	12-193	12/09/2023 (Date d'obtention : 13/09/2018)
Termites	BOURDIN Franck	ABCIDIA CERTIFICATION	12-193	06/07/2022 (Date d'obtention : 07/07/2017)

- Avoir souscrit à une assurance (Allianz Iard n° N°49 022 209 valable jusqu'au 31/12/2021) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **MOREILLES**, le **03/11/2021**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

BOURDIN Franck
sous le numéro 12-193

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

Amiante sans mention Prise d'effet : 07/07/2017 Validité : 06/07/2022
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâti et les critères d'accréditation des organismes de certification.

DPE individuel Prise d'effet : 26/07/2017 Validité : 25/07/2022
Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011

Gaz Prise d'effet : 07/07/2017 Validité : 06/07/2022
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.

CREP Prise d'effet : 07/07/2017 Validité : 06/07/2022
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

Termites Prise d'effet : 07/07/2017 Validité : 06/07/2022
Zone d'intervention : France métropolitaine
Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

Électricité Prise d'effet : 13/09/2018 Validité : 12/09/2023
Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certificats




Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

Attestation d'Assurance

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et de Services

La Compagnie Allianz I.A.R.D, dont le siège social est sis 87 rue de Richelieu 75002 PARIS, atteste que

SARL JCM
ZA Bajonnières rue du Puit Jouet
85340 ILE D'OLONNE

a souscrit auprès d'elle sous le n° 49 022 209_001 un contrat d'assurance ayant pour objet de satisfaire à l'obligation édictées par les articles L271-6 et R-271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et de le garantir contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités suivantes :

Amiante :

- Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA)
- Diagnostic amiante avant travaux/démolition sans préconisation de travaux
- Diagnostic amiante avant-vente et avant location
- Diagnostic technique amiante (DTA)
- Dossier amiante partie privative (DAPP)
- Contrôle visuel après travaux de désamiantage norme NFX 46-021
- Comptage de fibres après travaux de retrait MCPA

Plomb :

- Diagnostic exposition au plomb (CREP)
- Diagnostic recherche de plomb avant travaux/Démolition
- Recherche de plomb après travaux
- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP)
- Diagnostic plomb dans l'eau
- Détermination de la concentration de plomb dans l'eau des canalisations
- Diagnostic de l'état des installations de gaz uniquement dans le cadre du Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Exclusion de la vérification des installations de gaz ERP et Etablissements soumis au code du travail

- Diagnostic état parasitaire dans le cadre du DDT
- Diagnostic pollution de sols
- Diagnostic performance énergétique (DPE)
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) immeubles et bâtiments autres qu'habitation
- Etude thermique par thermographie infrarouge
- Etude thermique réglementaire 2005 (RT 2005)
- Etude thermique 2012 (RT 2012)
- Diagnostic par infiltrométrie - perméabilité du bâtiment (RT 2012)
- Audit énergétique **sans préconisation de travaux et à l'exclusion de toutes activités de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'œuvre**
- Diagnostic état de l'installation intérieure d'électricité des parties privatives et communes (DTT)
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements qui mettent en oeuvre des courants électriques (sécurité du travail)
- Diagnostic de l'état de l'installation d'électricité dans le cadre du télétravail
- Diagnostic de Performance Numérique (DPN)
- Diagnostic acoustique
- Diagnostic qualité de l'air intérieur **à l'exclusion du diagnostic qualité de l'air en milieu industriel**
- Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP) (ex Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques ERNMT – ex ESRIS)
- Diagnostic assainissement autonome et collectif
- Diagnostic millièmes de copropriété et tantièmes de charges de copropriété DTG
- Diagnostic loi Carrez
- Diagnostic surface habitable Loi Boutin
- Diagnostic avant travaux/après travaux dans le cadre de la certification des travaux de réhabilitation et d'investissement locatif Loi Pinel :
- Diagnostic état des lieux locatifs
- Diagnostic Technique SRU (certificat de décence)
- Diagnostic/Certificat norme d'habitabilité dans le cadre de l'obtention d'un prêt conventionné et/ou d'un prêt à taux zéro
- Diagnostic ECO PRÊT (méthode TH.C.E)

Police n° 49 022 209 - Adhésion n° TO n° 137954

- Diagnostic sécurité piscine
 - Diagnostic radon
 - Diagnostic monoxyde de carbone
 - Diagnostic légionellose
 - Evaluation valeur vénale et locative
 - Diagnostic accessibilité handicapé hors ERP
 - Diagnostic accessibilité handicapé ERP
 - Diagnostic humidité
 - Diagnostic état des installations de plomberie et détection fuite d'eau / diagnostic de mitigation du risque d'inondation
 - Vérification / Fourniture et/ou pose de détecteurs de fumée
 - Vérification des équipements et installations incendie à l'exclusion des ERP et à l'exclusion Sécurité incendie ERP
 - Diagnostics dans le cadre du classement en meublé
 - Diagnostic dans le cadre du Document Unique d'Evaluation des risques professionnels
 - Calcul de la surface du plancher
 - Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique (attestation de fin de chantier) dans le cadre du dispositif RT 2012
 - Conseil en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations et à l'exclusion de toutes activités de maîtrise d'oeuvre et d'assistance à maîtrise d'oeuvre
 - Vérification et constat de la conformité du logement aux normes de décence
 - Diagnostic technique global des immeubles relevant du statut de la copropriété (DTG)
 - Diagnostic sécurité des piscines
 - Diagnostic ascenseur sans préconisation de travaux
 - Diagnostic des déchets à l'exclusion de toute mission (diagnostic, audit ...) entant dans le réemploi des déchets de l'ordonnance N° 2010-1579 du 17/12/2010 et textes subséquents (ces missions étant rattachées aux métiers de la construction).
 - Diagnostic coordinateur en matière de Sécurité ou de la Protection de la Santé (Coordinateur SPS)
- Activités annexes et connexes**
- Formation
 - Expertise judiciaire
 - Expertise d'assurance
 - Topographie et prestation de réalisation de relevé de plan et plans à l'échelle (en dehors de l'activité réglementée de géomètre expert)

Diagnostic SANS PRECONISATION DE TRAVAUX visant les opérations standardisées d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif de délivrance des certificats d'Economie d'Energie (CEE) » .

Secteurs d'opérations:

- Bâtiment résidentiel
- Bâtiment tertiaire
- Industrie hors nucléaire, hors bâtiment's) classé(s) Seveso,
- Réseaux de chaleur, de froid, d'éclairage et d'électricité
- Transport
- Agriculture

Garantie RC Professionnelle : 500 000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables à l'assuré le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité. Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris le 6 janvier 2021

Pour la Compagnie Allianz I A R D, et par délégation

